

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT ET INDEMNITES DE REPAS

**Année scolaire 2024-2025**

Période :     début de l'année scolaire au 31 décembre     rentrée de janvier à juillet

Elève			
Nom de l'élève		Prénom de l'élève	
Date de naissance		Nom/prénom des parents ou du représentant légal	
Adresse			
▪ No postal et ▪ Lieu		No de téléphone des parents ou du représentant légal	
Classe		Etablissement et adresse	

Transports publics				
Période du :	au :	Trajet	Prix	Copie du ticket ou de l'abonnement

Repas			
(Uniquement si l'élève ne dispose pas de 30 mn au moins pour manger à midi, à domicile)			
Période du :	au :	Nombre de repas	Lieu (Copie de la facture de la carte pique-nique le cas échéant, mais pas nécessaire pour les tickets/repas)

Remboursement			
Nom	Prénom	▪ Banque / Poste et ▪ Copie carte banque / poste	IBAN
Signature			
Montant total à rembourser			

Visa de l'établissement scolaire	
Attestation de scolarité en classe de raccordement (ou joindre justificatif)	

A retourner avec les pièces justificatives à l'adresse ci-dessous, **jusqu'au 31 décembre 2024 pour la première période et jusqu'au 31 juillet 2025 pour la 2<sup>ème</sup> période.**

Les décomptes remis après ces dates ne pourront pas être pris en considération.

ASIYE – Av. Avenue de la Gare 9 – 1462 YVONAND – 024 430 45 44